

Ecole : une chance historique

**Luc Willame,
Olivier Remels et
les autres administrateurs ^(*)**

La Fondation pour l'Enseignement

■ Evitons une nouvelle succession de "réformettes". Le projet de Pacte d'excellence est une opportunité à saisir maintenant afin de revaloriser en profondeur nos écoles.

La Fondation pour l'Enseignement, qui rassemble tous les employeurs des fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement obligatoire et des entreprises en Fédération Wallonie-Bruxelles, invite tous les acteurs de l'école à dépasser les freins exprimés et à reprendre les discussions sur base du dernier texte du Groupe central ^(*), afin de finaliser un accord global dans les meilleurs délais. Elle demande aussi au gouvernement d'approuver explicitement le projet de Pacte et de s'engager à négocier sa mise en œuvre dans le respect des équilibres établis.

Pour le long terme

Le projet de pacte représente en effet une chance historique pour l'école francophone et un momentum qu'il faut saisir. Malgré les réserves exprimées par des acteurs de terrain, qui sont compréhensibles, un accord visant à opérationnaliser ce projet est possible après de nombreux mois de négociations qui ont permis de tracer les contours d'une réforme ambitieuse et cohérente, portée par les représentants de tous les acteurs de l'école. Celui-ci propose de nouveaux équilibres qui tiennent compte d'une analyse objective des faits, définissant des priorités et intégrant les recommandations de nombreux experts. Les équilibres ont pu être trouvés sur base de l'apport de 12 groupes de tra-

vail, de rapports complémentaires et d'une large consultation citoyenne, qui ont nourri les réflexions du Groupe central. Le Pacte est une réforme ambitieuse qui s'inscrit dans une perspective de long terme, sur plusieurs législatures, mobilisant toutes les forces vives de l'enseignement.

Trop d'élèves au bord du chemin

Au cours de ce processus unique, toutes les parties prenantes ont forcément déjà "mis de l'eau dans leur vin", pour atteindre de grands équilibres, car ils se sont accordés sur l'urgence d'une revalorisation en profondeur de notre école, qui soit porteuse

de plus de qualité et d'équité pour tous les élèves soumis à l'obligation scolaire. Personne n'oserait plus réfuter cette nécessité urgente de réforme, au vu du nombre d'élèves laissés au bord du chemin et des performances globalement insatisfaisantes de notre système scolaire (notamment selon les enquêtes internationales). Ces nouveaux équilibres impliqueront pour chacun d'accepter une remise en question au moins partielle de son fonctionnement, en intégrant ces changements comme un objectif personnel prioritaire.

Une négociation depuis deux ans

Aujourd'hui, il doit être possi-

ble de trouver un accord à l'intérieur même de l'espace de négociation créé depuis deux ans, sans perdre le cap des réformes identifiées comme indispensables par les représentants des acteurs, en poursuivant les travaux participatifs pour avancer dans l'élaboration de mesures et de réformes équilibrées, respectueuses de tous les acteurs, sans perdre de vue le double objectif de renforcement de la qualité et de l'équité du système.

Bien entendu, les réformes devront être précisées et détaillées (notamment leur articulation et leur phasage) dans les plans d'actions chiffrés, en respectant les équilibres atteints. Concrétiser le Pacte sera assurément un défi important pour les gestionnaires du système scolaire et tous les acteurs. Mais soyons "de bons comptes" et convenons qu'il était certainement difficile de s'accorder simultanément sur des principes qui soient portés par tous les représentants des acteurs et sur les modalités pratiques de mises en œuvre de plusieurs dizaines de mesures. Le texte qui est sur la table dessine tout de même déjà dans les grandes lignes une trajectoire budgétaire, ainsi qu'une feuille de route générale pour opérationnaliser les propositions.

Inquiétudes compréhensibles

Comme le projet de Pacte traite de nombreuses dimensions, il est exact qu'il est difficile de saisir toute la cohérence et l'interdépendance entre les réformes proposées. A ce stade, il est donc tout à fait compréhensible que ces propositions suscitent des inquiétudes auprès des acteurs de terrain, qu'il s'agisse des pouvoirs organisateurs, des directions, des enseignants ou des familles. Il est nécessaire que chacun puisse se faire une opinion sereinement sur les propositions du projet de Pacte, en connaissance de cause. A cette fin, il faut rappeler que de nombreuses propositions sont intimement liées entre elles, ce qui doit inciter à la prudence quant à l'interprétation des mesures lorsqu'elles sont examinées isolément. Aussi, un effort complémentaire de clarification sera nécessaire pour permettre une appropriation progressive par chacun des réformes qui seront in fine décidées. Les discussions à venir devront adres-

ser les questions posées. Certaines réponses existent déjà en filigrane du projet de Pacte et d'autres feront l'objet de nouvelles négociations à l'intérieur du cadre tracé. Et comme pour tout changement de cette nature, des mesures d'accompagnement seront ensuite certainement indispensables.

Ce Pacte est une opportunité historique pour notre école, engageant les générations futures, dont chaque citoyen, parent et élève, qu'il exerce ou non une fonction dans le cadre scolaire, doit prendre toute la mesure et la responsabilité collective induite. L'alternative consisterait en une succession de "réformes" plus ou moins bien agencées, qui ne seraient alors plus l'expression, ni de l'analyse, ni des propositions faites en cohérence par les acteurs,...

→ (1) *Le Groupe central, qui regroupe les représentants officiels des acteurs de l'école (fédérations de pouvoirs organisateurs, syndicats et associations de parents) a rendu un projet d'avis*

(Avis numéro 3), le 2 décembre 2016.

→ (*) *Parmi les administrateurs de la Fondation pour l'Enseignement, on retrouve outre son Président et son Secrétaire général : M. Bettens, Secrétaire général de la Fédération des Etablissements libres subventionnés (Felsi); F. Constant, Secrétaire générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (CECP); B. Chanoine; P. Dor; S. du Bus; R. Galluccio, Administrateur délégué du Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS); D. Leturcq, Directeur général adjoint au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (WBE); E. Michel, Directeur général du Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SeGec); V. Reuter, Administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises (UWE); O. Willocx, Administrateur délégué de la Chambre de Commerce et Union des Entreprises de Bruxelles (Beci).*